



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 18/06/2026
Et
Publication du : 18/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le onze Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 04/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/06/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, M. MARION Philippe, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, M. HÉBERT Yoann, Mme FRANCOIS Marie-José, M. LIPPERT Thierry, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, Mme LEBOEUF Stéphanie, M. GALUTTI Yannick, Mme LÉON Peggy, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe

Excusés avec procuration : Mme MOREAU Claudine à Mme GARNIER Véronique, M. LEFÈVRE Alexis à Mme GANNAT Fanny

Excusé : M. DUPLESSY Gilles

A été nommée secrétaire : Mme PASQUET Christine

2026-059 – Création d'emplois non permanents suite à accroissement temporaire d'activité

L'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Par délibération du 10 décembre 2024, le Conseil Municipal avait créé quelques postes dans les filières technique, administrative et animation, afin d'être en mesure de faire face à ce type de besoins urgents, et dans le but d'assurer la continuité du service public.

Les postes créés s'avèrent aujourd'hui insuffisants ; il convient donc d'en créer d'autres en complément.

Les besoins complémentaires sont susceptibles de se présenter dans les filières et grades suivants :

FILIERE	GRADE
Technique	Adjoint technique
Administrative	Adjoint administratif

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 10 décembre 2024 créant des postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité, dans les filières technique, administrative et animation,

Par conséquent, il est décidé au Conseil Municipal :

- De créer, à compter du 11 juin 2026, les postes non permanents suivants :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	CATEGORIE	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTES NON PERMANENTS
Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique	C	35,00	3
Administrative	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C	35,00	2

- D'approuver** que ces postes pourront être pourvus pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris
- De fixer** la rémunération par référence à l'échelon 1 (indice brut et indice majoré en vigueur) du grade concerné par le recrutement, à laquelle s'ajouteront les suppléments et indemnités en vigueur
- D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/06/2026



Le Maire,

Fanny GANNAT

Le Secrétaire de Séance,

Christine PASQUET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr